

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

1 - Sont concernées

- **La première catégorie** : classes de tous les lycées (et assimilées)

Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel – **durée 3 heures**.

- **La troisième catégorie** : classes de troisième (et assimilées)

Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel – **durée 2 heures**.

L'épreuve écrite aura lieu obligatoirement **le jeudi 31 mars 2022 à 9 heures**

- Celle-ci doit être réalisée sur des supports garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation des copies. Aussi, **l'utilisation de copies d'examen est obligatoire**.
- Le nom, le prénom de l'élève, la classe et le nom de l'établissement seront clairement indiqués sur le haut de chaque copie dans la partie réservée à cet effet au-dessus des pointillés, partie qui sera détachée par les services départementaux afin de garantir l'anonymat.
- Dans le cas où votre établissement ne dispose pas de copies d'examen, vous pouvez en solliciter auprès de votre contact départemental à la DSDEN (point 4 de la note : coordonnées contacts départementaux).
- Il est demandé à chaque établissement, et notamment en cas de nombreuses copies, d'effectuer un tri préalable afin de ne présenter que les plus pertinentes.

2 - Transmission des copies :

Les copies devront parvenir impérativement aux contacts départementaux **avant le samedi 2 avril 2022**.